



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 FEVRIER 2023
N° 9

OBJET : Dossier de demande de subvention pour construction d'un garage/entrepôt municipal

Date de la convocation :
19/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le jeudi 23 février, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien, ANDREI Brigitte, AIUTI Dominique, RAFFALLI Louis, FENECH Carmel, PASSALACQUA Jean-Louis, ALFONSI Noëlle, LIBONATI Julie, ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de membres
présents : 14

Nombre de votants : 15

Etaient absent : Monsieur LAPORTE Bernard.

Quorum : 08

Absent représenté : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

4. Dossier de demande de subvention pour construction d'un garage/entrepôt municipal

La Mairie de la commune de Coggia est un imposant bâtiment dont l'étage hébergeait jadis la Mairie, le logement de l'instituteur et le logement de la télégraphiste. Le rez de chaussée offre deux grandes salles communes et une cuisine qui était destinée à la restauration des élèves jusqu'en 2012. En dehors de 3 pièces, les bureaux d'accueil, de la secrétaire et la salle du conseil municipal, les autres pièces sont au mieux désuètes (plancher bois, pas d'isolation, menuiseries désuètes ou cassées, pas de réseaux, pas de mobilier, éclairage limité...) et au pire délabrées ou abandonnées en chantier. Les archives sont étalées sur des tables du rez de chaussée et inutilisables alors qu'une dalle renforcée avait été construite pour les placer à l'étage.

Cette action vise à offrir à notre administration des locaux modernes et opérationnels et créer des postes de travail ; deux employés administratifs n'ont pas de véritable bureau et la secrétaire de mairie travaille dans un réduit minuscule encombré de dossiers posés à même le sol. Le Maire et les élus n'ont aucun bureau.

L'accueil du public n'est possible que par un escalier et donc ne satisfait pas aux normes des ERP.

Nos moyens financiers ne permettent pas dès cette année de tout faire tant la tâche est immense. Nous proposons de rénover les menuiseries extérieures pour réaliser rapidement des économies d'énergie et transformer un des appartements en bureaux et stockage des archives.

- Menuiseries extérieures pour l'ensemble du bâtiment Devis SMC 99450 € HT

Plan de financement

Subvention DETR/DSIL	30 %	29835,00 €
Subvention région	50 %	49725,00 €
Part communale	20 %	19890,00 €
	TOTAL HT	99450,00 €

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 23/02/2023, a approuvé à l'unanimité

- la rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment communal.
- de déposer une demande de subvention de 29835,00 € auprès de la préfecture de Corse du Sud au titre de la DETR/DESIL.
- de déposer une demande de subvention de 49725,00€ auprès de la Collectivité de Corse
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- d'engager les crédits nécessaires au recouvrement de la part communale du plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230223-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 02 2023

Pour l'autorité compétente par dérogation

Le Maire
François COGGIA